

L'APPRENTISSAGE : *légère baisse des entrées en 2002*

.....

• Les embauches en contrat d'apprentissage diminuent de 1,2 % en 2002. Les reculs sont plus importants dans l'industrie, notamment l'artisanat alimentaire. Dans le tertiaire, la progression est plus marquée dans les secteurs où l'apprentissage reste encore faiblement implanté.

• La hausse du niveau de qualification préparé s'accompagne d'une tertiarisation des formations suivies. Dans le tertiaire, 29 % des nouveaux contrats concernent des jeunes qui prolongent une démarche d'apprentissage initiée antérieurement, soit un point de plus qu'en 2001.

.....

En 2002, près de 237 000 jeunes sont entrés en contrat d'apprentissage, soit une baisse de 1,2 % par rapport à 2001. Cette diminution est la première depuis 1992. Elle est toutefois inférieure à celle des entrées en contrats de qualification qui allient, comme les contrats d'apprentissage, formation qualifiante et emploi. En 2002, les jeunes de moins de 26 ans ont bénéficié de 125 000 nouveaux contrats de qualification, soit 5 % de moins qu'en 2001 [1].

Baisse dans l'artisanat alimentaire, hausse dans les services aux entreprises

Les entrées en contrat d'apprentissage baissent plus nettement

dans l'artisanat alimentaire (- 6 %), que dans l'hôtellerie-restauration (-3 %) et le bâtiment (-1 %). Certains secteurs moins utilisateurs des contrats restent particulièrement dynamiques. C'est le cas des services aux entreprises (+ 3 %) où l'utilisation de ce dispositif de formation en alternance reste surtout le fait des employeurs d'au moins 10 salariés (60 % des embauches, contre 34 % tous types d'activités confondus).

Les établissements industriels réalisent 22 % des embauches en contrat d'apprentissage. C'est un point de moins qu'en 2001 (tableau 1). Toutefois, dans ce secteur où depuis dix ans l'emploi a globalement baissé, ce repli récent ne doit pas masquer la progression des entrées sur longue période (graphique 1).

Davantage de contrats visent un diplôme de niveau Bac ou supérieur

Les contrats d'apprentissage comportent une formation dispen-

sée en entreprise et en centre de formation qui débouche sur une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre de l'enseignement professionnel ou technologique reconnu par l'État. La part des jeunes qui s'engagent dans des filières préparant à un diplôme allant du Bac (ou Brevet) professionnel au diplôme d'ingénieur continue de progresser : de 27 % en 2000

à 31 % en 2002 (tableau 2). Ce développement est dû essentiellement à des secteurs habituellement peu utilisateurs de l'apprentissage comme les services aux entreprises et les activités financières et immobilières où l'apprentissage post-baccalauréat représente 60 % des embauches, contre seulement 12 % tous types de secteurs confondus.

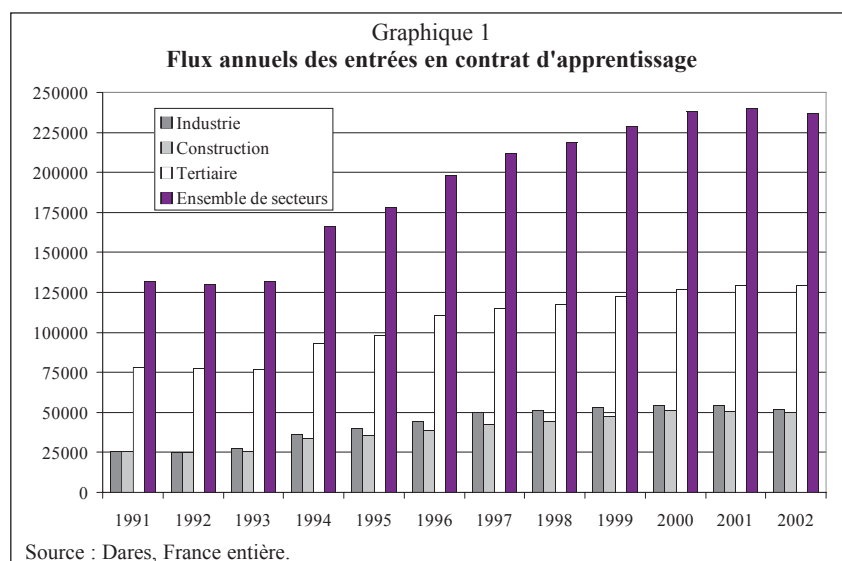


Tableau 1
Les employeurs utilisateurs de l'apprentissage, selon le secteur d'activité

En pourcentage

	2000	2001	2002	Variation 2002/2001 (en points)
Agriculture, sylviculture, pêche	2,6	2,4	2,4	0,0
Industrie	22,7	22,6	21,9	-0,8
dont :				
Artisanat alimentaire (charc., boul. patis.)	10,3	9,9	9,5	-0,4
Industries des biens de consommation	2,4	2,3	2,3	0,0
Industries des biens d'équipement	3,6	3,9	3,8	-0,1
Industries des biens intermédiaires	3,9	4,1	3,8	-0,2
Construction	21,5	21,1	21,2	0,1
dont :				
Couverture, travaux d'installation et de finition	16,4	16,1	16,1	0,0
Tertiaire	53,1	53,9	54,6	0,7
dont :				
Réparation, commerce automobile	10,0	10,1	10,2	0,1
Pharmacies	3,4	3,0	3,0	0,0
Autres commerces	13,6	13,8	13,9	0,2
Services aux entreprises	4,5	4,8	5,1	0,2
Hôtellerie, restauration	11,9	11,5	11,4	-0,2
Coiffure	5,6	5,8	6,0	0,2
Taille de l'entreprise :				
0 salarié	10,1	8,7	8,8	0,2
1 à 4 salariés	38,6	37,6	36,7	-0,8
5 à 9 salariés	20,4	20,5	20,7	0,2
10 à 49 salariés	17,9	18,8	18,9	0,1
50 salariés ou plus	13,1	14,5	14,8	0,4

Source : Dares, France entière.

La préparation d'un diplôme de niveau V (CAP, BEP) reste, cependant, le principal objectif des jeunes embauchés en contrat d'apprentissage. C'est particulièrement net dans l'artisanat alimentaire, l'hôtellerie et la restauration, le bâtiment, le commerce et la réparation automobile (au moins 80 % des embauches de chacun de ces secteurs). L'accès des jeunes sans qualification reconnue (niveaux V bis et VI) y reste très élevé (60 % des nouveaux contrats). Cette proportion est moins importante dans les secteurs de la coiffure et du commerce de détail spécialisé (pharmacie, boucherie et autres). Dans ces secteurs, la filière de l'apprentissage est structurée autour des deux niveaux de préparation : CAP-BEP (plus de la moitié de nouveaux contrats) et Bac ou Brevet professionnel (35 % de nouveaux contrats).

L'attrait des formations technico-professionnelles du tertiaire

En 2002, 39 % des nouveaux apprentis se forment aux spécialités technico-professionnelles du tertiaire, soit un point de plus qu'en 2000. Ces spécialités, toujours largement représentées dans les secteurs des services et du commerce, tendent à prendre de l'importance dans l'industrie (22 %, +2 points en deux ans) où elle permettent surtout l'apprentissage de fonctions liées à la gestion, au commerce et à la vente (tableau 3).

Près de 70 % des nouveaux apprentis des spécialités qui préparent aux métiers du tertiaire sont des femmes. Elles sont plus souvent formées dans les domaines du commerce, de la vente et la gestion (44 %) que dans ceux de la coiffure et l'esthétique (24 %) et de l'accueil, l'hôtellerie et le tourisme (13 %). Quant aux hommes,

Tableau 2
Les bénéficiaires de contrats d'apprentissage

En pourcentage

	2000	2001	2002	Variation 2002/2001
Flux de nouveaux contrats	237 876	239 795	236 826	- 1,2 %
				(en points)
Sexe				
Hommes	70,6	69,6	69,2	-0,4
Femmes	29,4	30,4	30,8	0,4
Âge				
15 ans	10,3	10,9	10,9	0,0
16 ans	24,3	25,2	24,9	-0,3
17 ans	16,9	16,2	16,3	0,0
18 ans	16,4	15,5	15,4	-0,2
19 ans	11,2	11,1	10,7	-0,5
20 ans	7,7	7,9	8,0	0,2
21 ans	5,1	5,4	5,7	0,3
22 ans et plus	8,1	7,8	8,2	0,4
Niveau de formation à l'entrée				
I à III (BAC + 2 et plus)	5,7	6,3	7,2	0,9
IV (BAC)	11,7	12,2	12,7	0,5
V (CAP,BEP)	33,5	33,0	33,0	0,1
Vbis et VI	49,1	48,5	47,0	-1,5
Niveau de formation préparée				
I à III (BAC + 2 et plus)	9,9	11,0	11,7	0,7
IV (BAC Pro., BP)	17,0	17,9	18,9	0,9
V (CAP,BEP)	70,2	68,3	66,7	-1,6
Mentions complémentaires*	2,9	2,7	2,7	0,0
Durée du contrat				
12 mois et inférieure	18,7	18,9	19,1	0,2
13 à 23 mois	17,0	18,5	18,9	0,4
24 mois	55,8	53,8	52,5	-1,3
25 mois ou plus	8,5	8,9	9,5	0,6
Situation avant le contrat				
Scolarité	63,7	63,7	62,7	-1,0
En apprentissage	26,3	26,9	28,0	1,1
Demandeur d'emploi inscrit	2,5	2,0	1,9	0,0
Autres	7,5	7,4	7,3	-0,1

* Essentiellement des certifications de niveau IV ou V.

Source :Dares, France entière.

ils constituent l'essentiel des entrées dans les spécialités qui préparent aux métiers liés à la production (93 %).

Près de trois contrats sur dix prolongent une démarche d'apprentissage initiée antérieurement

Les apprentis qui prolongent une démarche d'apprentissage initiée antérieurement représentent 28 % de nouveaux contrats, soit deux points de plus qu'en 2000 (1). Ce cas est un peu plus fréquent dans la coiffure, l'artisanat alimentaire, ainsi que dans le commerce de détail spécialisé.

Pour les jeunes issus de l'apprentissage, certains secteurs traditionnellement utilisateurs des contrats gardent une filière d'apprentissage avec peu de qualifications de niveau IV et supérieur. Ainsi en est-il de l'artisanat alimentaire, de l'hôtellerie-restauration, du bâtiment et du commerce et de la réparation automobile. Ce n'est pas le cas dans les autres secteurs où plus de 40 % jeunes qui avaient déjà connu une expérience en apprentissage visent un

(1) - La proportion des jeunes qui prolongent une démarche d'apprentissage initiée antérieurement inclut les jeunes ayant connu une rupture d'un premier contrat ou un échec à l'examen.

Tableau 3

Répartition des contrats d'apprentissage par spécialité de formation, selon le secteur d'activité de l'employeur en 2002

En pourcentage

	Agriculture	Industrie	Dont artisanat alimentaire (1)	Construction	Dont bâtiment (2)	Tertiaire	Dont commerce et réparation automobile	commerce de détail spécialisé (3)	Hotellerie-restauration	Coiffure	Total
Domaines de la production ..	97,2	78,3	79,6	98,2	98,5	37,9	93,0	19,2	42,1	0,1	60,9
<i>Dont :</i>											
Technologies industrielles fondamentales et de transformation (concep. de produits, automatisme, robotique, informatique industriel)	0,2	6,2	0,0	0,4	0,4	0,7	0,1	0,1	0,0	0,0	1,8
Transform. agro-alimentaires, alimentation, cuisine	0,6	37,3	79,2	0,1	0,0	12,6	0,0	10,9	41,5	0,0	15,1
Bâtiment	0,1	1,4	0,0	50,6	42,8	0,4	0,1	0,5	0,0	0,0	11,2
Mécanique, électricité, électronique	0,9	22,0	0,0	19,1	23,8	21,1	92,7	4,3	0,2	0,0	20,4
Domaines des services	2,8	21,7	20,4	1,8	1,5	62,1	7,0	80,8	57,9	99,9	39,1
<i>Dont :</i>											
Échanges et gestion	1,7	13,9	19,3	1,1	0,9	25,1	5,6	50,4	2,4	0,1	17,0
Secrétariat, bureautique	0,1	0,7	0,0	0,4	0,3	0,9	0,2	0,2	0,1	0,0	0,7
Inform., trait. de l'inform., réseaux de transmission des données	0,0	0,6	0,0	0,1	0,1	1,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,7
Accueil, hôtellerie, tourisme	0,1	0,7	1,1	0,0	0,0	11,9	0,0	0,3	54,4	0,1	6,7
Coiffure, esthétique	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	12,7	0,0	1,8	0,1	99,4	6,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) - Charcuterie, boulangerie et pâtisserie.

(2) - Couverture, travaux d'installation et de finition.

(3) - Pharmacie, boucherie et autres.

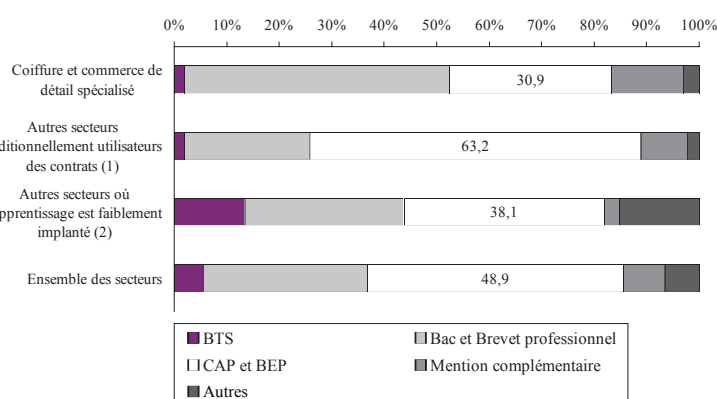
Source : Dares, France entière.

diplôme de niveau IV ou supérieur (Bac et Brevet professionnel et BTS) (graphique 2).

Ce sont les secteurs les plus utilisateurs de contrats qui accueillent le plus les jeunes le moins qualifiés et embauchent le plus souvent les jeunes issus de l'apprentissage. C'est aussi dans ces secteurs que les taux d'échec aux certifications préparées sont les plus élevées [2].

Ruby SANCHEZ (Dares).

Graphique 2
Les contrats d'apprentissage signés par des jeunes issus de l'apprentissage, par diplôme préparé selon le secteur d'activité en 2002



(1) - Commerce et réparation automobile, hôtellerie-restauration, bâtiment et artisanat alimentaire.

(2) - Environ 30 % des contrats qui prolongent une démarche d'apprentissage initiée antérieurement.

Source : Dares, France entière.

Pour en savoir plus

[1] - Sanchez R.(2004), « Formation en alternance : le recul des contrats de qualification, d'adaptation et d'orientation se poursuit en 2002 », *Premières Informations*, Dares, n° 07.2.

[2] - Sanchez R. (2004), « Les contrats d'apprentissage et de qualification : les caractéristiques individuelles des bénéficiaires restent essentielles pour expliquer l'insertion », *Premières Synthèses*, Dares, n° 05.1.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15. www.travail.gouv.fr (Rubrique Études et Statistiques) - Directeur de la publication : Annie Fouquet.

Téléphone Publications : 01.44.38.22.(60 ou 61) - Documentation : 01.44.38.23.(12 ou 14) - Télécopie : 01.44.38.23.43

Réponse à la demande : 01.44.38.23.89 / e-mail : dares.communication@dares.travail.gouv.fr

Rédacteur en chef : Gilles Rotman. Secrétaire de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton. Maquettistes : Daniel Lepasant, Guy Barbut, Thierry Duret. Conception graphique : Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité. Reprographie : DAGEMO.

Abonnements : La Documentation française, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 - www.ladocumentationfrancaise.fr PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES - Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 112 €, CEE (TTC) 118,10 €, hors CEE (TTC) 120,20 €. Publicité : Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.